

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 décembre 2019

---

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 728

présenté par

M. Chassaigne, M. Wulfranc, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet,  
M. Dharréville, M. Dufrègne, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq,  
M. Nilor, M. Peu, M. Fabien Roussel et M. Serville

-----

**ARTICLE 1ER BIS**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les auteurs de cet amendement estiment que le dispositif d'expérimentation prévu au présent article est de nature à compromettre la mise en œuvre des dispositions de l'article 1<sup>er</sup>, étant entendu que cette expérimentation sera assortie en particulier d'une étude de faisabilité et d'une évaluation socio-économique susceptible de retarder ou remettre en cause le dispositif d'information du consommateur voulu par le législateur.